

[Text]

**Mr. Wyman:** My recollection is no. We feel very strongly that the private sector directors should not come from the industry. In other words, they should not be currently employed in the industry, either the trust and loan company industry or a Canadian chartered bank.

**The Chairman:** How would you do that? We had a problem just finding assistance for our committee. How do you find anybody, if you do not get somebody from the industry?

**Mr. Wyman:** We are not talking about . . .

**The Chairman:** They are either in the industry or they are not, and if they are not . . .

**Mr. Wyman:** We are not talking about people who have retired from the industry or have a background in the industry. We did not go into detail as to who those people should be or how they should be chosen. I think independence is very important. We have stressed in this report the independence of CDIC. We likened it, I think, in some ways to the Bank of Canada, as an entity, that it should have that measure of independence.

I have no problems, as long as that broad guideline is followed, with the kind of directors who are placed on the board. The key, we suggest, is the selection of the president and chief executive officer, who should be someone who is of first rank, someone who could presumably hold a similar position with one of the institutions that CDIC would be monitoring. It should be a very high-level individual.

**The Chairman:** Mr. Lanthier.

**M. Lanthier:** Monsieur, vous avez dit tout à l'heure que les communications de la Société d'assurance-dépôts du Canada n'étaient peut-être pas ce qu'elles devraient être, si j'ai bien compris. En 1967, le premier objectif de la Société d'assurance-dépôts du Canada était celui-ci:

L'objectif primordial, évidemment, est d'assurer la sûreté des dépôts des petits épargnants qui ne sont généralement pas en mesure de juger par eux-mêmes de la solidité financière des institutions auxquelles ils confient leurs épargnes.

Voyons maintenant le nouvel objectif que vous recommandez:

Le Comité a conclu que le principal objectif de la Société d'assurance-dépôts du Canada devrait être de protéger les petits déposants contre des pertes et de gérer le fonds d'assurance-dépôts du Canada.

J'ai deux remarques à faire à ce sujet. Premièrement, considérez-vous que les gens sont maintenant informés et en mesure de juger par eux-mêmes de la solidité financière d'une institution? Si c'est ce que vous pensez, je ne crois pas que vous ayez raison. Deuxièmement, vous diluez l'objectif de la Société d'assurance-dépôts du Canada en disant qu'un de ses premiers

[Translation]

nomination d'un administrateur et ainsi de suite? Y avez-vous pensé?

**M. Wyman:** Je ne me rappelle pas que nous en ayons discuté. Nous croyons très fermement que les administrateurs du secteur privé ne devraient pas être des gens de l'industrie. En d'autres termes, ils ne devraient pas être actuellement employés dans l'industrie, que ce soit dans l'industrie des sociétés de fiducie et de prêts ou dans les banques à charte canadiennes.

**Le président:** Comment procéderiez-vous? Nous avons eu des problèmes à trouver de l'aide pour notre Comité. Comment trouver quelqu'un, si vous ne prenez pas quelqu'un de l'industrie?

**M. Wyman:** Nous ne parlons pas de . . .

**Le président:** Ces gens sont de l'industrie ou ils ne le sont pas, et s'ils ne le sont pas . . .

**M. Wyman:** Nous ne parlons pas de gens qui se sont retirés de l'industrie ou qui ont travaillé dans l'industrie. Nous ne sommes pas allés dans les détails quant à l'identité de ces gens ou quant à leur mode de sélection. Je crois que l'indépendance est très importante. Nous avons souligné dans ce rapport l'indépendance de la SADC. Nous avons rapproché cette indépendance, je crois, de certaines façons de l'indépendance dont doit jouir la Banque du Canada, en tant qu'entité.

Tant que cette ligne directrice générale est suivie, je ne vois aucun problème quant au choix des administrateurs qui feront partie du conseil. Nous croyons que les postes clés sont ceux de président et d'administrateur en chef, qui devraient être des personnes de premier rang, des personnes qui pourraient présumentement détenir un poste semblable dans une des institutions que la SADC surveillerait. Ces personnes devraient être de niveau très élevé.

**Le président:** Monsieur Lanthier.

**Mr. Lanthier:** Mr. Wyman, you said a few moments ago that the Canada Deposit Insurance Corporation's communication with the public was perhaps not what it should be, if I understood correctly. You said that in 1967, the primary objective of the Canada Deposit Insurance Corporation was clearly:

To ensure the security of deposits made by small depositors, who are generally not in a position to judge for themselves the financial soundness of the institutions in which they place their savings.

Now you are recommending a new objective, saying that:

The committee concluded that the main objective of the Canada Deposit Insurance Corporation should be to protect small depositors against losses and to manage the Canada deposit insurance fund.

I would like to make two comments on this matter. First, do you consider that people are now well informed and in a position to judge for themselves whether an institution is financially sound? If that is what you think, I think you are mistaken. Second, you are diluting the objective of the Canada Deposit Insurance Corporation by saying that one of its main